



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE


25/26-001

## AVIS

Les Ministères de l'Economie et des Finances (MEF), du Commerce et de l'Industrie (MCI), sur recommandations du Conseil Consultatif en date du 31 mars 2026, avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier, que les prix à la pompe en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit:

GAZOLINE	GASOIL	KEROSENE
725 Gdes	850 Gdes	845 Gdes

Cet avis prend effet à partir du ..... 02 AVR 2026 .....

  
Serge Gabriel COLLIN  
Ministre de l'Economie et des Finances

  
James MONAZARD  
Ministre du Commerce et de l'Industrie

